



ARRETE N°13/2024
portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public
Rue du Château

Le Maire de SAULNY,

VU le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L 2213-1, L 2542-2 et L 2542-4 ;
VU le Décret n° 64-262 du 14 mars 1964 ;
VU l'arrêté préfectoral du 16 mai 1966 portant réglementation sur la conservation et la surveillance des voies communales, notamment son chapitre 1er ;
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes (Ministère de l'Intérieur et Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire),
VU la demande formulée le 18 mars 2024 par la Société Nouvelle PETER SARL, Rue de Metz, B.P N°133 SAULNY 57140 Woippy, tendant à obtenir l'autorisation de la pose d'une benne et d'un échafaudage sur le domaine public pour permettre des travaux de Réfection de Toiture sur l'immeuble sis n°13 Rue du Château.

ARRETE :

ARTICLE 1° : A compter du 08 avril 2024 et pendant la durée des travaux, la Société Nouvelle PETER SARL est autorisée à stationner une benne et à installer un échafaudage sur le domaine public devant l'immeuble n°13 Rue du Château.

ARTICLE 2° : La Société Nouvelle PETER SARL est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire permettant de visualiser l'échafaudage et la benne de jour comme de nuit et notamment le rétrécissement de la chaussée.

ARTICLE 3° : Les mesures nécessaires doivent être prises pour permettre la circulation routière des véhicules légers, poids lourds et de transport en commun.

ARTICLE 4° : Les mesures nécessaires devront être prises pour :

- ne pas entraver le libre écoulement des eaux,
- ne pas gêner la circulation des piétons,
- ne pas porter atteinte aux ouvrages publics ainsi qu'au revêtement de la chaussée, lesquels devront être remis en leur état antérieur à l'issue de l'occupation temporaire.

ARTICLE 5° : Une ampliation du présent arrêté sera :

- notifiée à Société Nouvelle PETER SARL, Rue de Metz, B.P N°133 SAULNY 57140 Woippy
- adressée à :
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sainte-Marie-aux-Chênes.

Fait à SAULNY, le 19 mars 2024

Le Maire,

Nathalie SPORMEYEUR

